

2002 La tempête a détruit la digue de Blainville sur mer. Le Conseil Général refuse l'enrochement et prône l'aménagement d'épis. Le GRESARC (Groupe de recherches sur les environnements sédimentaires aménagés et les risques côtiers) étudie la côte manchoise pour le compte du département.

Blainville-sur-Mer, Agon-Coutainville, Saint-Malo-de-la-Lande, Lessay, Cerisy-la-Salle

Ouest-France
Jeudi 28 février 2002

Pas d'enrochement pour renforcer la cale de Blainville-sur-Mer

Un épi pour protéger la dune

La tempête de 1999 a détruit la digue de Blainville-sur-Mer. Le conseil municipal voulait aménager un enrochement d'une centaine de mètres, comme à Agon-Coutainville, pour protéger la cale, les restaurants et le poste d'observation. Or le conseil général ne subventionne que les aménagements d'épis considérant que les enrochements sont inefficaces.

« Nous n'avons pas eu le choix. Nous nous sommes ralliés à la préférence du conseil général, déplore Michel Boivin le premier magistrat de Blainville-sur-Mer. C'est à dire non pas la reconstruction d'une digue en enrochement comme nous l'avions projeté mais un épi perpendiculaire à la côte. »

La tempête de décembre 1999 a détruit la digue de la plage de Blainville. Depuis une trentaine d'années, la digue, constituée de buses mises bout à bout, reliées par des barres de fer, avait « tenu le coup grâce au savoir-faire des ingénieurs locaux », remarque le maire. Aujourd'hui, la cale, le poste d'observation de la SNSM, les deux cafés restaurants et le parking sont menacés. »

Le projet de la municipalité visait

à reconstruire une digue d'une centaine de mètres au nord de la cale en alignant de gros rochers comme à Agon-Coutainville. « Mais le conseil général refuse de financer les enrochements et prône l'aménagement d'épis, poursuit le maire. Sans subventions, nous ne pouvons rien réaliser. Nous avons pris la décision que nous imposait le département sans avoir l'assurance que cela protège durablement la cale. Une cale de 609 796 € (4 millions de francs). »

Il faut compter environ 243 918 € (1,6 million de francs) pour un enrochement avec un apport de sable. L'aménagement d'un épi avec un apport de sable coûte environ 137 204 € (900 000 F), avec une participation du Département à hauteur de 35% et de la Région pour 15%.

« Un épi est plus efficace »

Le Gresarc (Groupe de recherches sur les environnements sédimentaires aménagés et les risques côtiers, dépendant de l'université de Caen) étudie la côte manchoise pour le compte du département. « Les études ont montré que les épis étaient plus efficaces



La tempête de 1999 n'a pas épargné la digue de Blainville-sur-Mer. Elle protégeait les deux restaurants, le poste d'observation de la SNSM et la cale. Le conseil municipal a dû faire un choix entre deux procédés: l'enrochement longitudinal (non subventionné) ou l'épi perpendiculaire à la côte.

que l'enrochement, rapporte Olivier Lemaignen des Affaires maritimes. L'enrochement, sur une plage très basse comme celle de Blainville entraînerait un déchaussement de la digue alors que l'épi éviterait l'érosion du littoral. D'ailleurs son efficacité a été démontrée à Montmartin-sur-Mer. L'épi a renforcé le haut de plage. Esthétiquement, l'épi n'est pas choquant dans le paysage. Au

bout de quelques années, le sable recouvre complètement les rochers. »

Et le directeur adjoint aux affaires maritimes de conclure: « le conseil général se range derrière l'avis du Gresarc. Mais la commune reste maître d'ouvrage. Si elle veut construire une digue en enrochement, elle le peut. Mais nous ne financerons pas des travaux inefficaces. »